



## Auto-entrepreneuriat : un régime transitoire ?

En 2010, un an après sa création, le régime de l'auto-entrepreneur est à son apogée. Lors du premier semestre, 7 700 auto-entreprises sont créées dans les Pays de la Loire. Seulement un quart d'entre elles sont toujours en activité sous ce régime cinq ans après. Une création sur trois ne démarre jamais réellement son activité. Les créateurs d'auto-entreprises sont plus souvent des femmes et sont plus jeunes que les créateurs d'entreprises classiques. Le commerce reste le secteur avec le plus grand nombre de créations. En 2014, le régime a moins de succès même si les créations d'auto-entreprises sont toujours plus nombreuses que celles des entreprises classiques.

Pierre Chaillot, Mathilde Rocheteau, Insee

Mis en place en janvier 2009, le régime de l'auto-entrepreneur (requalifié micro-entrepreneur fin 2014) s'est aussitôt accompagné d'une forte hausse des créations d'entreprises. En 2010, le dispositif atteint son sommet avec 7 700 entreprises créées au cours du premier semestre dans les Pays de la Loire. Son attrait est lié à la simplification administrative proposée. Les caractéristiques du régime étant spécifiques, les profils des créateurs d'auto-entreprises et d'entreprises classiques diffèrent.

### Une majorité d'auto-entrepreneurs satisfaits, mais des revenus faibles

En 2015, l'auto-entrepreneuriat satisfait 80 % des créateurs encore en activité. La plupart d'entre eux souhaitent poursuivre sous ce statut. Cependant, un créateur sur deux se déclare insatisfait du résultat financier de sa structure. Un tiers des créateurs déclarent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 3 000 euros. Certains optent pour le régime de l'auto-entrepreneur afin de se constituer un revenu d'appoint ou donner un cadre légal à une activité existante ou potentielle. Au démarrage, 41 % des créateurs ont une autre activité alors qu'il s'agit de leur activité principale pour 57 % d'entre eux.

Parmi les auto-entreprises de la région créées au premier semestre 2010, seules 2 000 sont en activité sous ce régime cinq ans après, soit une sur quatre. Pour trois auto-entreprises créées, deux commencent réellement une activité : celles qui ne déclarent pas de chiffre d'affaires dans les deux années suivant leur immatriculation sont radiées. Parmi celles qui démarrent, 39 % sont encore actives en tant qu'auto-entreprise cinq ans plus tard contre 63 % pour les entreprises classiques. Cette situation est semblable à celle de la France. Pour embaucher des salariés ou se développer au-delà du plafond de chiffre d'affaires autorisé, les auto-entreprises doivent cesser et passer sous le statut d'entreprises classiques.

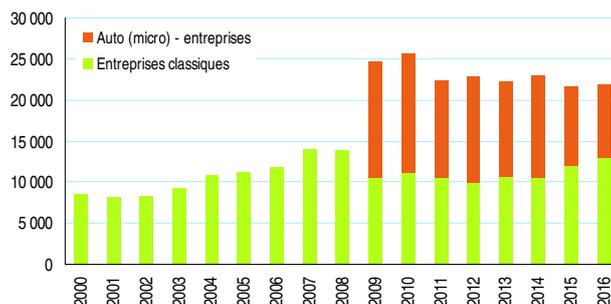
### Un nouveau régime très attrayant en 2010

Dans les Pays de la Loire, 60 % des entreprises créées lors du premier semestre 2010 sont des auto-entreprises. Lors de la mise en place de ce nouveau régime, les créations classiques diminuent, mais les auto-entreprises ne se substituent pas aux entreprises classiques (figure 1). Le poids des créations d'auto-entreprises parmi l'ensemble des créations est plus important en Loire-Atlantique que dans les autres départements.

Le régime de l'auto-entrepreneur permet de démarrer une activité avec un investissement initial faible ou inexistant. En 2010, 44 % démarrent leur activité sans investir, alors que 83 % des créateurs d'entreprises classiques se lancent avec plus de 2 000 euros. Les moyens sont très limités en comparaison avec les entreprises classiques, ceci est à relier au fait que davantage d'auto-entrepreneurs ne démarrent pas d'activité.

### 1 Créations d'auto-entreprises : record atteint en 2010

Nombre de créations annuelles d'entreprises classiques et d'auto-entreprises depuis 2000 dans les Pays de la Loire



Note : le régime de l'auto-entrepreneur a été créé en 2009.  
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (REE/Sirene).

Seul un auto-entrepreneur sur quatre aurait créé sa structure si le régime n'existait pas. Les créateurs apprécient la simplification du paiement des charges, de la gestion comptable et de l'inscription. En revanche, ils déplorent certains inconvénients, notamment que l'investissement, la TVA et les charges ne soient pas déductibles du chiffre d'affaires. Parmi les auto-entrepreneurs, 44 % créent leur structure essentiellement pour assurer leur propre emploi et 38 % pour développer une activité de complément. Le plus souvent, ils montent leur projet seuls, mais ils peuvent aussi s'appuyer sur l'aide de leur entourage proche (conjoint, famille) ou d'une structure dédiée à la création d'entreprise (chambres de commerce, de métiers et associations).

### Plus de femmes créatrices d'auto-entreprises

En 2010, les femmes créatrices d'auto-entreprises sont plus présentes que les créatrices d'entreprises classiques (respectivement 37 % et 28 % de femmes parmi les créateurs) (figure 2). L'écart entre les deux sexes diminue encore pour les auto-entreprises ayant démarré leur activité : 41 % d'entre elles sont créées par des femmes.

Plus de jeunes, hommes et femmes confondus, se lancent dans la création d'auto-entreprises : 26 % des créateurs d'auto-entreprises ont moins de 30 ans contre 18 % pour les entreprises classiques. Parallèlement, 7 % d'auto-entrepreneurs ont plus de 60 ans contre 3 % de créateurs d'entreprises classiques.

### 2 Plus de jeunes et de femmes parmi les créateurs d'auto-entreprises

Profil du créateur selon le type d'entreprise comparé à la population active dans les Pays de la Loire (en %)

|            | Auto-entreprises                   | Entreprises classiques | Population active |
|------------|------------------------------------|------------------------|-------------------|
| Âge        | Moins de 30 ans                    | 18                     | 24                |
|            | De 30 à moins de 60 ans            | 67                     | 53                |
|            | Plus de 60 ans                     | 7                      | 23                |
| Sexe       | Homme                              | 72                     | 52                |
|            | Femme                              | 28                     | 48                |
| Expérience | Dans le même métier                | 60                     | -                 |
|            | Aucune ou dans un métier différent | 40                     | -                 |

Lecture : 26 % des créateurs d'auto-entreprises ont moins de 30 ans, alors que les jeunes représentent 24 % de la population active.

Champ : auto-entreprises et entreprises classiques inscrites à Sirene lors du premier semestre 2010.  
Source : Insee, enquête Système d'information sur les nouvelles entreprises (SINE) 2010, Recensement de la population 2010.

### Plus d'auto-entreprises créées dans le commerce

Les auto-entreprises ligériennes se créent le plus fréquemment dans le commerce (22 %). En revanche, elles sont les plus nombreuses à ne pas démarrer leur activité (44 %). Dans la construction les auto-entreprises sont moins présentes que parmi les entreprises classiques, le secteur représente 13 % des auto-entreprises créées en 2010 contre 16 % pour les autres créations. Les autres activités de services et les activités spécialisées, scientifiques et techniques cumulent à elles deux 34 % des créations. À l'opposé, seulement 2 % d'auto-entreprises sont créées dans l'hébergement-restauration. Bien que peu représentées, les auto-entreprises de l'enseignement, santé humaine et action sociale sont celles qui commencent le plus souvent leur activité (80 %). ■

### Un régime désormais moins attractif

En 2014, le régime de l'auto-entrepreneur a moins de succès : 6 000 auto-entreprises créées au cours du premier semestre, soit 1 700 de moins que quatre ans auparavant. Par contre, le nombre de créations d'entreprises classiques est resté stable. Les auto-entrepreneurs sont plus nombreux qu'en 2010 à déclarer qu'ils auraient tout de même créé leur structure même si le régime n'existait pas.

Par ailleurs, comme les entreprises classiques, en 2010, les chômeurs sont plus nombreux que les salariés à créer une entreprise : un créateur sur deux est un ancien chômeur (figure 3). En 2014, la situation s'inverse : 44 % d'auto-entrepreneurs sont salariés et 29 % sont chômeurs. Cette inversion du statut antérieur du créateur est plus marquée pour les auto-entreprises.

### 3 Créateurs d'entreprises : davantage de chômeurs en 2010 et plus d'anciens salariés en 2014

Part de créateurs selon leur situation antérieure et le type d'entreprise dans les Pays de la Loire (en %)



Champ : auto-entreprises inscrites à Sirene lors du premier semestre 2010 ou 2014.

Source : Insee, enquête SINE 2010 et 2014.

En 2015, le nombre de créations d'auto-entreprises chute fortement : les créations d'entreprises classiques sont désormais plus nombreuses que les créations d'auto-entreprises. En décembre 2014, le régime de l'auto-entrepreneur devient le régime du micro-entrepreneur. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent alors. Le créateur est désormais contraint de s'enregistrer au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, ce qui s'accompagne de frais de chambre et parfois de stages préalables à l'installation. Ceci pourrait en partie expliquer cette moindre attractivité du régime.

### Source et définitions

Le **Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine)** est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises. Deux enquêtes différentes sont menées, une sur les entreprises classiques (entreprises du secteur marchand hors auto-entreprises) et une sur les auto-entreprises. Ont été interrogées les entreprises créées au cours du premier semestre 2010 (Sine 2010) ainsi que celles créées au cours du premier semestre 2014 (Sine 2014), dans le secteur marchand non agricole.

**Régime de l'auto-entrepreneur** : entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009, il offre des formalités allégées de création d'entreprise, ainsi qu'un mode simplifié de calcul et de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Depuis le 19 décembre 2014, le régime a été remplacé par celui du **micro-entrepreneur**. En 2010, l'auto-entrepreneur devait réaliser moins de 82 200 euros de chiffre d'affaires annuel pour une activité commerciale et moins de 32 900 euros pour les prestations de services et activités libérales.

### Pour en savoir plus :

- Richet D., *Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : cinq ans après, moins d'un quart sont encore actifs*, Insee Première, n° 1666, septembre 2017.
- Chaillot P. et Rocheteau M., *Les entreprises ligériennes créées en 2010 toujours plus pérennes qu'au niveau national*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 49, septembre 2017.
- Beziau J., Rousseau S. et Mariotte H., *Auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 : 54 % de ceux qui démarrent en font leur activité principale*, Insee Première, n° 1615, septembre 2016.